

## Compte rendu de séance

### Séance du Conseil Municipal du Jeudi 13 Avril 2023

L' an 2023 et le 13 Avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en mairie, sous la présidence de Mickaël LECLÈRE.

La séance s'ouvre sur l'appel des membres.

**Présents** : M. LECLÈRE Mickaël, Maire, Mmes : CHEVALIER Maryse, GUILLAUME Maryline, HUGON Brigitte, LAMORLETTE Pascaline, RODRIGUEZ MOLINA Sabrina, MM : BONUTTO Richard, DEMELY Dominique, JENOUVRIER Philippe, PION Olivier

**Excusés** : Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : LEMPEREUR Delphine à M. LECLÈRE Mickaël, PRUD'HOMME Sophie à Mme CHEVALIER Maryse, MM : CHATEAU Yves à Mme HUGON Brigitte, DE CESARE Pascal à Mme GUILLAUME Maryline, POLLET Benoit à Mme RODRIGUEZ MOLINA Sabrina

#### **Nombre de membres**

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 10

**Date de la convocation** : 07/04/2023

**Date d'affichage** : 07/04/2023

**A été nommée secrétaire** : Mme HUGON Brigitte

#### **Objets des délibérations**

#### **SOMMAIRE**

Budget Primitif 2023 Commune - 2023/10

Budget Primitif 2023 Service des Eaux - 2023/11

Redevance pour occupation du domaine public - 2023/12

Remboursement des frais occasionnés lors de déplacement - 2023/13

La personne nommée secrétaire de séance procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente. Les membres du conseil municipal l'adoptent.

### **Budget Primitif 2023 Commune - Réf : 2023/10**

Monsieur le Maire présente ses propositions d'ouverture de crédits pour l'exercice 2023, en section de fonctionnement et d'investissement.

#### Section de fonctionnement :

Dépenses	640 910,09 €
Recettes	640 910,09 €

#### Section d'investissement :

Dépenses	174 146,48 €
Recettes	174 146,48 €

Le Conseil Municipal valide le budget présenté.

à l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Budget Primitif 2023 Service des Eaux - Réf : 2023/11**

Monsieur le Maire présente ses propositions d'ouverture de crédits pour l'exercice 2023, en section de fonctionnement et d'investissement.

#### Section d'exploitation :

Dépenses	114 334,57 €
Recettes	114 334,57 €

#### Section d'investissement :

Dépenses	54 099,56 €
Recettes	54 099,56 €

Le Conseil Municipal valide le budget présenté.

à l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Redevance pour occupation du domaine public - Réf : 2023/12**

Monsieur le Maire propose la mise en place d'une redevance pour une autorisation temporaire d'occupation du domaine public en vue d'une exploitation économique comprenant uniquement le stationnement d'une camionnette magasin de type camion friterie, camion pizza, food truck, sans emprise au sol supplémentaire (sans table, ni chaise, etc.),

- sans fourniture de courant pour un montant de 6 €

- avec fourniture de courant : forfait branchement 50 € payable en une fois, 10 € par jour de stationnement, la consommation réelle d'électricité en supplément, le tout payable au mois échu.

Le Conseil Municipal valide les propositions à l'unanimité.

à l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

### **Remboursement des frais occasionnés lors de déplacement - Réf : 2023/13**

Monsieur le Maire propose de mettre à jour la délibération 2016.27 du 1er décembre 2016 sur ce sujet, les montants n'étant plus à jour.

Le Conseil Municipal décide les modifications suivantes sur l'article II:

II - Les taux de frais de repas et des frais d'hébergement.

La commune remboursera les frais de repas du midi et du soir réellement engagés par l'agent, sur présentation des justificatifs, dans la limite d'un forfait par repas de 17,50 € et de 70 € pour les frais d'hébergement (comprenant la nuitée et le petit déjeuner).

La commune ne versera pas d'indemnité de repas ou d'hébergement lorsque l'agent est nourri ou logé gratuitement.

à l'unanimité (pour : 15 contre : 0 abstentions : 0)

Séance levée à: 20 heures 40 minutes

En mairie, le 21/04/2023

Le Maire

Mickaël LECLÈRE



